

**Collectif Interdépartemental de Défense
de l'Usager Citoyen Contribuable**

(Statuts Apolitiques au J.O du 10 Mai 2003 et 26 Novembre 2005)

Siège Social : 51, rue Principale 31800 Pointis-Inard, Tél : 05 61 95 11 13 ou 06 82 69 10 80.

E.MAIL: DefenseUsager@aol.com - <http://pageperso.aol.fr/defenseusager/nca.html>

Président Alain PADOVANI

Vice-Président Délégué Marcel BONPUNT, ancien Maire.

POUR le retour à la redevance égalitaire des déchets, conforme au principe de l'égalité du citoyen devant la charge publique et à celui de pollueur-payeur.

Fédération : Haute Garonne, Languedoc, Roussillon, Bretagne, Normandie, Centre, Paca, Aquitaine, Hautes Pyrénées, Gers, Lozère, Nord, Dordogne, Provence, Yonne, Est, Touraine.

(Plus de 200 comparatifs de factures d'ordures ménagères d'Intercommunalités nationales en notre possession.)

Le 09 Février 2006.

Max FALQUE, Délégué Général CAE
3, avenue Robert Schuman F
13628 AIX-EN-PROVENCE.

Monsieur le Délégué Général,

Pour l'ensemble des membres de notre Conseil d'Administration, je tiens à vous remercier d'avoir fait publier intégralement notre intervention à la 5^e Conférence Internationale d'Aix-en-Provence et de nous avoir adressé votre livre LES DECHETS.

C'est pour nous une grande satisfaction qui récompense trois années d'action en faveur d'un retour à une facturation juste et équitable des déchets ménagers, plus incitative au tri et donc plus conforme à la protection de l'environnement.

Voilà pourquoi chaque membre s'est vu remettre également un exemplaire du tiré à part qui fut très apprécié, tellement il résume parfaitement ces 3 années d'investigation.

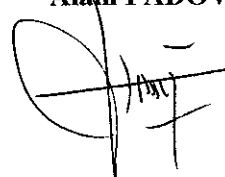
Aussi, c'est avec grand plaisir que nous vous adressons pêle-mêle, quelques premiers articles de presse faisant référence à votre ouvrage, qui selon nous, justifie amplement notre action.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer la parution d'autres interviews en cours, notamment dans la revue nationale Le Cri du Contribuable

Entre-temps, et au nom de tous nos adhérents France, je vous assure, Monsieur Falque, ainsi qu'à l'ensemble de votre équipe, de ma plus respectueuse considération.

Avec toute mon amitié
Le Président du Collectif,
Alain PADOVANI.

PS: Voir aussi
Références de votre livre sur notre site



MAX FALQUE pour info Journal local "en blanc" A + 3000 exemplaires

Nos trop chères ordures

L'action de notre Collectif de Défense vient d'être officiellement reconnue au plan national à 3 reprises :

Une première fois lorsque la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a renvoyé par ordonnance notre dossier par devant le Conseil d'État, ce qui nous place en première ligne en France pour ce qui concerne la **défense du principe institutionnel fort de l'égalité du citoyen devant la charge publique**. Rappelons qu'il s'agit justement d'un Arrêt de ce même Conseil d'État jamais remis en cause à ce jour. C'est ce qui nous a d'ailleurs permis de gagner à Limoux, une jurisprudence annonciatrice !...

Une seconde fois lorsque Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France, nous a fait part, dès Août 2005, qu'une commission parlementaire avait fait voter dans les nouvelles Lois de Finances 2005 pour 2006, la possibilité d'un plafonnement de l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, TEOM, dans les communes de moins de 5.000 habitants, ceci à condition que nos élus en fassent la demande avant le 15 Octobre 2005.

Nous avons donc adressé le 24 Août 2005 au Président du Sivom, à tous les Maires et à tous les Délégués du Sivom, une lettre les informant de ces nouvelles dispositions qui auraient pu au moins apaiser momentanément nos revendications dans le sens de plus d'équité. Le Sénateur et le Député du Comminges étaient en copie, aucune réponse d'aucun de ces élus.

Étonnante attitude du Président du Sivom de ne pas avoir saisi l'occasion de rectifier le tir, car il avait écrit dans le bulletin municipal de sa Mairie à Pointis-Inard en Janvier 2003, trois mois seulement après la naissance de notre Collectif : *« Sans rapport avec le service rendu, cette taxe est assujettie au foncier bâti, provoquant des disparités importantes entre les contribuables. Cette disposition légale mériterait d'être adaptée par les parlementaires, mais pour l'instant, il n'y a pas d'écho... »*. N'est-ce pas lui qui ne donne aujourd'hui aucun écho à ces dispositions parlementaires auxquelles il ne croyait donc guère ?...

On voit bien là que l'imputation foncière fut préméditée en vue d'engranger en réalité des surcroûts de recettes exorbitants dans nos communes se trouvant majoritairement à la Redevance égalitaire !

Aussi en avons-nous informé le Sous-Préfet de St-Gaudens dès le 10 Novembre 2005. **À ce jour, il ne donne pas non plus écho à ces nouvelles Lois de Finances !** Ces absences et ces silences ont été par conséquent consignés auprès de notre Avocat au Conseil d'État, **avec les noms de tous les destinataires !**

Une troisième reconnaissance enfin, et non des moindres concerne la parution en librairie du livre **« LES DÉCHETS » Droits de propriété, économie et environnement**, Édition Bruylant 2006, publiant l'intervention intégrale du Président du Collectif à la 5^{ème} Conférence Internationale d'Aix en Provence sur le thème « Taxation ou Redevance, le point de vue de l'utilisateur sur la facturation des ordures ménagères ».

L'exposé **« a été retenu pour être édité dans l'ouvrage qui reprend les moments forts de cette conférence »** peut-on lire dans la presse. Il est parrainé en outre par 25 hautes personnalités nationales ou internationales. Citons le Directeur du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le Directeur de l'Agence de l'Eau RMC, deux anciens Ministres de l'Environnement, quatre Présidents environnementaux au Canada, aux USA, en Allemagne, à la Commission Européenne, le Président de l'Ademe, de l'Association des Maires de France, de la Société des Agriculteurs de France, de France Nature Environnement, etc... ! Autant de références pour obtenir l'agrément au plan national, démarche en cours...

Si plusieurs intervenants rejoignent le Président de notre Collectif sur l'impérative nécessité de revenir à la redevance égalitaire plus juste et plus équitable, par contre, il fut le seul à établir le lien entre une **surfacturation foncière des déchets non incitative au tri sélectif, et une tendance à boycotter le tri. D'où l'accroissement des déchets ultimes non triés qu'il faut alors incinérer, et donc un développement de la masse des rejets en dioxine, métaux lourds, etc... en incinérateur.**

Nous pensons que ces 3 reconnaissances officielles de notre action redorent le blason et l'image de marque citoyenne du Comminges. **En tout cas, les adhérents et les fédérations à notre Collectif sur 52 départements ne s'y sont pas trompés !...**

M. BONPUNT

Ancien Maire de Miramont de Comminges
Vice-Président du Collectif interdépartemental
de Défense de l'utilisateur citoyen contribuable

N° 3.193

LUNDI 6 FÉVRIER 2006

La Libération

DU COMMINGES

Journal d'Informations et des Sports du Comminges
Hebdomadaire habilité à publier les Annonces Judiciaires et Légales de l'Arrondissement de SAINT-GAUDENS

Composition, Tirage et ABONNEMENTS

IMPRIMERIE VANIN

19, Avenue de Boulogne - B.P. 108

31803 SAINT-GAUDENS Cedex

Tel. 05 61 89 15 42 - Fax 05 61 89 70 88

E-mail : imprimerievanin@wanadoo.fr

Abonnement 2006 : 27 €

En cours d'année, nous consulter

Le numéro : 0,60 €

Directeur de la publication : Joël VANIN

C.P.A.P. N° 1008 18381 / ISSN 0995-9939